



Ensemble pour un  
**TOURISME  
DURABLE**  
Centre-Val de Loire



**Les 60 acteurs engagés dans la démarche « Ensemble pour un tourisme durable » mesurent dès à présent l'intérêt et les bénéfices de l'accompagnement individuel et de la dynamique collective : les premiers diagnostics ont été remis, des ateliers thématiques favorisent le partage de bonnes pratiques et des outils sont mis à disposition pour mieux valoriser leur engagement.**

### Un visuel commun pour fédérer et communiquer autour de la démarche

Ce marqueur vise à valoriser l'engagement des acteurs engagés dans la démarche « Ensemble pour un tourisme durable » auprès de leur clientèle, de leurs confrères et de leur réseau. Il permet également aux touristes souhaitant visiter le territoire d'identifier ces acteurs et de s'assurer de leur implication dans la transition écologique.



Engagé pour un  
**TOURISME  
DURABLE**  
Centre-Val de Loire



### Le TOP 10 des actions

Retrouvez le top 10 des actions identifiées aux travers des diagnostics réalisés, pour diminuer les impacts environnementaux des établissements accompagnés tout en optimisant la marge d'exploitation

#### Economie d'énergie

- 1 Etudier l'isolation thermique du bâtiment et rénover les causes des principales déperditions.
- 2 Etudier les approvisionnement en électricité verte.
- 3 Installer des détecteurs de présence et/ou des minuteries dans les espaces communs et des éclairages solaires dès que possible

#### Economies d'eau

- 4 Changer le linge de toilettes et de lit uniquement à la demande du client et privilégier le linge en coton bio de couleur écrue, les serviettes avec un grammage moins important
- 5 Etablir un plan de prévention des fuites d'eau

#### Activités administratives

- 6 Mettre en place avec les équipes des procédures communes de réduction de l'impact numérique (impression, allumage des équipements, envoi de mail et newsletter,...) et des mesures pour limiter l'utilisation de papier d'impression (digitalisation, réutilisation en brouillon, recto-verso, ...)

#### Produits ménagers

- 7 Opter pour des produits d'entretien naturels ou ayant un label écologique ISO de type I

#### Dépenses énergétiques

- 8 Surveiller les indicateurs d'efficacité énergétique des appareils afin d'envisager de nouvelles technologies si besoin.

#### Démarche environnementale certifiée

- 9 Envisager l'opportunité d'une démarche de certification en fonction de la maturité de l'établissement.

#### Communication

- 10 Mettre en place des actions de sensibilisation au développement durable pour le personnel (formation, challenge,...) et renforcer la communication et les affichages (page dédiée sur le site, infos dans les chambres, sur les buffets, dans les boutiques, les sanitaires communs)

### Témoignages

3 acteurs touristiques témoignent de leur engagement dans la démarche « Ensemble pour un tourisme durable ».



IBIS Chartres Cathédrale  
Centre Gare



Office de tourisme du Blanc  
et  
Village Vacances de  
Bellebouche  
[Source BIP TV](#)

# ZOOM SUR LES AIDES\* :

- ❑ **Le crédit d'impôt pour la rénovation énergétique des TPE/PME du tertiaire, jusqu'au 31 décembre 2021**  
Prise en compte jusqu'à 30% des dépenses éligibles, dans la limite de 25 000€, pour des travaux d'isolation de combles ou de toitures, des murs, des toitures-terrasses, chauffe-eau solaire collectif, pompe à chaleur (PAC) air/eau, ....  
**Pour en savoir +**
- ❑ **Le Certificat d'Economie d'Énergie (CEE) :**  
Le CEE est une aide qui prend différentes formes : prime en chèque, bons d'achats, réduction..., et qui est accordée par les acteurs « obligés » (distributeurs de carburant automobile et de fioul domestique, fournisseurs d'électricité de gaz...) aux ménages, entreprises, etc...  
En amont de vos travaux vérifier leur éligibilité à travers les **fiches techniques** et choisissez l'offre d'un fournisseur d'énergie (obligé).  
**Pour en savoir + : Guide Certificats d'Économie d'Énergie TPE/PME**

**Le crédit d'impôt et le Certificat d'Économie d'Énergie sont cumulables.**

*\*Sous réserve de répondre aux critères d'éligibilité des aides présentées ci-dessous*

## Ateliers Formations

Un webinaire, ouvert à tous, « **Inscrire son territoire, son entreprise dans une stratégie de tourisme durable** » est organisé par le Comité Régional du Tourisme Centre-Val de Loire le vendredi 22 octobre 2021 de 9h30 à 12h30.

Programme détaillé et inscriptions : <https://bit.ly/3AvXgQi>

Par ailleurs une première session d'ateliers, pour les acteurs engagés dans la démarche, a été mise en place autour de 4 thématiques incontournables du tourisme durable :

- **management de l'environnement,**
- **gestion des déchets,**
- **gaspillage alimentaire**
- **charte 1000 restaurants durables du Fonds Tourisme Durable.**

Des outils et guides ont été fournis aux participants, dont le guide « Restaurants commerciaux : Quelles actions mettre en place pour un tourisme durable » publié par l'ADEME.



**Pour le télécharger : [cliquez ici.](#)**

Un nouveau programme d'ateliers et de formations, ouvert à tous, va être défini et proposé à partir de début 2022.

## Contacts

Région Centre-Val de Loire  
Maëlle Cloarec, Direction du Tourisme  
[maelle.cloarec@centrevallde Loire.fr](mailto:maelle.cloarec@centrevallde Loire.fr)

CCI Centre-Val de Loire  
Mevenig Choblet, Responsable Régional du Tourisme  
[mevenig.choblet@centre.cci.fr](mailto:mevenig.choblet@centre.cci.fr)



## INFOS GENERALES

- ❑ **Enregistrez votre hébergement sur une plateforme de réservation responsable**

En tant qu'hébergeur, votre engagement dans un tourisme plus responsable peut aussi passer par votre commercialisation. Quelques exemples de plateformes de réservation responsables **vaovert, feelingo, greengo, wegogreen, fairbooking, solikend, fairbnb, lesoiseauxdepassage,...**

- ❑ **Une nouvelle étiquette énergie pour guider vos achats**

2 bonnes raisons d'acheter des équipements de catégorie A :

- Réduire son impact environnemental
- Encourager le développement de produits électroménagers novateurs économes en énergie.

**Pour en savoir +**

**LA NOUVELLE ÉTIQUETTE : RETOUR À UNE ÉCHELLE DE A À G**

À partir du **1er mars 2021** en magasin et en ligne dans toute l'Europe

**5 groupes d'appareils concernés**

- Lave-vaisselle
- Lave-linge et lave-linge séchants
- Réfrigérateurs y compris appareils de stockage du vin
- Ampoules
- Téléviseurs, écrans et dispositifs d'affichage dynamiques numériques

Un QR code pour accéder à une base de données électronique des produits, disponible courant 2021.

Finis les A+, A++, A+++ ! Un appareil actuellement classé en A+++ pourra être classé en C dès 2021, un appareil A++ en E, un appareil A+ en G.

Des premières classes (A, B) pas ou peu utilisées pour classer les futurs produits encore plus économes que ceux d'aujourd'hui.

Des icônes plus lisibles



Ce projet est financé par le Fonds Européen de Développement Régional - Financement dans le cadre de la réponse de l'Union à la pandémie de COVID 19